

Le Très Honorable Stephen Harper  
Premier ministre - Cabinet du Premier Ministre  
80, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

Monsieur le Premier ministre :

L'ACAT-CANADA (affiliée à la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), ayant statut consultatif auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe, s'indigne du sort réservé à un ressortissant canadien, au demeurant un enfant-soldat, détenu depuis plus de six (6) ans à *Guantanamo Bay*, dont le procès pour «crimes de guerre» doit s'ouvrir au mois d'octobre 2008 devant un tribunal militaire d'exception (commission militaire), en violation manifeste, tant de la Constitution des États-Unis d'Amérique que des conventions et des principes fondamentaux du droit international.

Il s'agit de : **OMAR KHADR** (21 ans).

Âgé de seulement quinze (15) ans au moment où il s'est retrouvé sur la ligne de feu en Afghanistan, l'adolescent, endoctriné et forcé de s'entraîner dans les camps d'*al-Qaïda* dès son plus jeune âge, a été capturé le 27 juillet 2002 par les forces américaines, lui reprochant d'avoir lancé la grenade qui a tué le Sergent *Christopher Speer*. Blessé, le jeune **Khadr** a été emmené à la base américaine de *Bagram* où il aurait été torturé, avant d'être transporté à *Guantanamo Bay*, en octobre de la même année, soit peu de temps après son seizième anniversaire de naissance. Il demeure le seul ressortissant d'un pays occidental à être encore détenu en ce lieu.

Pour l'ancien Garde des Sceaux de la France, *Robert Badinter*, «*Omar Khadr n'est pas un ennemi combattant, il est une victime*». Néanmoins, sa mise en accusation devant une juridiction militaire spéciale risque de créer un précédent dangereux, d'après la représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies pour les enfants et les conflits armés, *Radhika Coomaraswamy* (Cf. «*Qui sont les véritables criminels ?*». Roméo A. Dallaire, *Le Devoir*, 28 mai 2008, A 7).

Nous vous convions à entamer, dans les plus brefs délais, les démarches en vue d'amener l'Administration américaine à consentir au rapatriement au Canada d'**Omar Khadr**, afin qu'il soit jugé équitablement, en conformité aux lois canadiennes, et ait accès à un processus complet de réhabilitation et de réintégration dans la société, conformément au *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés*, auquel le Canada a œuvré à l'élaboration.

Ledit *Protocole* stipule que : «*Les États Parties coopèrent à l'application du présent Protocole, notamment pour la prévention de toute activité contraire à ce dernier et pour la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes qui sont victimes d'actes contraires au présent Protocole, y compris par une coopération technique et une assistance financière. Cette assistance et cette coopération se feront en consultation avec les États Parties concernés et les organisations internationales compétentes*» (Article 7-1).

Entre-temps, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre considération respectueuse.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

ACAT-CANADA